

DIFFUSION AUTOMATIQUE ET PROACTIVE

La diffusion automatique et proactive est l'un des moyens privilégiés pour accroître la transparence des organismes publics. Ces concepts permettent de favoriser l'intérêt public afin que les citoyens et citoyennes puissent prendre des décisions diligentes dans une société libre et démocratique et comprendre les décisions prises par les organismes publics. Ainsi, la population a accès aux documents et aux renseignements sans exercer leur droit d'accès à un document administratif. La diffusion automatique et proactive permet de rétablir un juste équilibre entre le droit du public à l'information et les impératifs associés à une saine gouvernance qui justifient, parfois, le refus de donner accès à certains documents ou renseignements.

Diffusion automatique

En 2006, le concept de diffusion automatique de l'information a été introduit par l'entremise de l'ajout de certaines mesures supplémentaires. Ces dernières sont édictées dans le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels qui exige de certains organismes publics qu'ils diffusent systématiquement des documents ou des renseignements fondamentaux.

Diffusion proactive

La diffusion proactive doit devenir un réflexe des organismes publics et faire partie intégrante des cultures organisationnelles. Ce concept permet aux organismes publics, de leur propre initiative, de faire preuve d'innovation en diffusant des documents ou des renseignements qui ont un intérêt pour le public. En rendant ces informations rapidement et facilement accessibles, la population québécoise est en meilleure position pour s'assurer que les représentants des organismes publics sont tenus responsables de leurs actions.

Diffusion de jeux de données

Vision audacieuse qui permet de favoriser les attentes de la société voulant que les données gouvernementales soient publiées librement, tout en protégeant le droit à la vie privée.

Cette approche consiste à diffuser des jeux de données permettant la diffusion du plus grand nombre de données en format ouvert afin de les réutiliser sans restriction, notamment dans le but d'encourager l'innovation, pour stimuler l'économie et simplifier leur utilisation et le croisement de donnée tout en protégeant le droit à la vie privée de la population visée.